

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 20 (1891)
Heft: 3

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bibliographies

I

Abrégé de l'Histoire de la Suisse à l'usage des écoles primaires du Valais. — Ce charmant volume de 90 pages est enrichi, dans sa nouvelle édition, de jolies cartes avec des tableaux synoptiques. C'est là incontestablement un résumé bien conçu et écrit dans un excellent esprit. Mais si certains chapitres — que nous avons examinés de plus près — par exemple, celui qui parle de la Réforme, nous ont paru traiter avec un sens profond de l'histoire, d'autres, comme celui des *Baillis de l'empereur Albert*, celui des *Guerres de Bourgogne*, nous ont semblé dictés par un patriotisme plus ardent qu'éclairé. Mais quel est le manuel d'histoire sur lequel on n'aurait pas quelques réserves à faire? Quoi qu'il en soit, nous ne craignons pas de ranger cet *Abrégé* parmi les meilleures histoires que nous possédions. R. H.

II

Recueil de chants pour l'école et la famille, précédé d'une méthode élémentaire d'un petit solfège, par KÆHL, 3^{me} édition. Sion, chez M. Pignat, éditeur. Prix : 1 fr. 25.

Tous les instituteurs fribourgeois connaissent déjà ce recueil de chants. Ils seront contents d'apprendre que cette nouvelle édition a subi plusieurs améliorations. D'abord l'auteur a dédoublé son recueil en deux ouvrages : l'un français, l'autre allemand, mais avec les mêmes chants et avec la même pagination. C'est là un heureux changement. De plus, cette édition est enrichie de quelques chants nouveaux de MM. Vogt, Sidler, etc. Il serait donc superflu de le recommander à l'attention de nos lecteurs. R. H.

CORRESPONDANCE

De la Veveyse, le 21 janvier 1891.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le dernier numéro du *Bulletin pédagogique*.

Le récit de la dernière conférence des instituteurs de la Veveyse m'a surtout intéressé. Le secrétaire de nos conférences s'émeut, avec raison, en voyant combien deviennent rares les correspondances des instituteurs dans le *Bulletin*.

Vous dites, M. le Rédacteur, que vous avez souvent fait appel à la collaboration des membres du corps enseignant; alors, pourquoi nous, instituteurs, ne nous sommes-nous pas mis à l'œuvre? Je crois que la cause de ce silence se trouve dans un excès de timidité.

La modestie est sans doute un sentiment louable, cependant il ne faut pas qu'une défiance exagérée en nos propres forces nous paralyse au point de ne pas oser émettre notre manière de voir sur un sujet pédagogique quelconque dans le *Bulletin*. Du reste, chacun sait que nous ne pouvons pas, après trois ou quatre années d'étude, compter parmi les littérateurs du siècle. Puis, je crois qu'il siérait mal à un régent de vouloir se monter le jabot en singeant les grands écrivains. Non, ne visons pas au brillant, contentons-nous d'exprimer simplement et franchement notre pensée sans trop nous préoccuper des critiques auxquelles notre pauvre prose sera en butte. Du reste, n'oublions pas que ce n'est qu'en forgeant que l'on devient forgeron. Eh bien, chers collègues, mettons-nous donc résolument à l'œuvre, afin qu'à l'avenir notre petite revue pédagogique renferme un grand nombre de correspondances émanant d'instituteurs.

Puisque la charité bien ordonnée commence par soi-même et que l'exemple donné est toujours le plus efficace des conseils, qu'il me soit permis, non de traiter un sujet pédagogique, mais d'exprimer ma manière de voir sur la treizième observation que M. notre Inspecteur a bien voulu nous adresser dans notre dernière conférence, dont le *Bulletin* a publié une intéressante analyse.

« A l'avenir, a dit M. l'Inspecteur, les notes de conduite, etc. des instituteurs seront données d'après les renseignements obtenus de la part des Commissions locales, au moyen d'un questionnaire qui leur sera adressé. »

Je ne voudrais point manquer au respect qui est dû à M. l'Inspecteur, cependant je veux dire ce que je pense de cette future manière de procéder.

Voyons, d'abord, ce que sont les Commissions locales dans les cercles scolaires ruraux.

Celles-ci sont-elles un appui pour l'instituteur ?

Le secondent-elles dans sa pénible mission ?

Aiment-elles l'instruction ?

Portent-elles beaucoup d'intérêt à l'école ?

Pour ce qui me concerne, je regrette de devoir dire qu'une des principales préoccupations de la Commission locale est de s'assurer, lors de ses visites, si le nombre des élèves augmente et s'il pourrait atteindre un chiffre portant une augmentation de traitement. Si l'on trouve 50 inscriptions au Registre, quels battements de cœur !..... *Lai ié à poupri; l'in fudrè fère à mettre bas à ridieu à la visita.*

Si, par devoir, le pauvre régent se permettait de punir les enfants de certains membres de la Commission, sa note de conduite ne pourrait-elle pas s'en ressentir ?.....

Et, si ces messieurs devaient, peut-être, une fois ou l'autre pendant l'année, délier les cordons de leur bourse pour payer des amendes pour quelques absences d'école, ne serait-ce pas alors surtout que la pauvre note pourrait devenir bien mauvaise ?..... Je pourrais dire d'autres choses encore, mais comme j'ai été passablement long et indiscret, je m'arrête; du reste, j'estime que ces quelques considérations suffisent pour prouver qu'il ne sera pas nécessaire à l'instituteur de tomber dans les sept péchés capitaux pour être mal noté.

Cependant, rassurons-nous, en pensant que M. l'Inspecteur ne tiendra certainement compte que, dans une certaine mesure, des notes qui lui seront fournies par la plupart des Commissions locales.

C'est dans ces sentiments que je vous prie, M. le Rédacteur, d'agréer, etc.

Un instituteur.